



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 62359

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la possible remise en cause, dès le 1er janvier 2010, de certains avantages consentis aux agents de la fonction publique à l'occasion de leur départ en retraite, comme la pension majorée de 10 % pour trois enfants et de 5 % par enfant supplémentaire. Il lui demande s'il est bien dans les intentions du Gouvernement de revenir, et ce dès l'an prochain, sur de tels acquis, auxquels sont à juste titre attachés tous les fonctionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62359

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10072

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)